



## CONTRAT DE PARRAINAGE

Etabli entre l'ASSOCIATION FRANCE SENEGAL VIVRE ENSEMBLE NIOU DEKENDO

Association loi 1901

Tél. 06.78.81.02.13

france.senegal@orange.fr

Et Madame et/ou Monsieur

Adresse :

Téléphone :

Email :

Qui déclarent chacun :

J'accepte de parrainer un enfant qui vit au Sénégal, aux environs de Dakar, par l'intermédiaire de l'association France Sénégal Vivre Ensemble Niou Dekendo basée en France à Mercus 09400, et de M Sané, directeur de l'école ADE à Thiaroye Dakar et vice-président de l'association FSVEND. M Sané me présente l'enfant et des renseignements le concernant me sont communiqués.

J'apporte ainsi à cet enfant l'aide et les moyens dont il a besoin pour grandir, évoluer dignement et accéder à l'instruction. J'assure de la sorte les frais de scolarité et le cas échéant une participation aux frais médicaux, de vêture...

J'admets le principe de suivre l'enfant dans son évolution et sa scolarité, le principe d'un échange épistolaire (les courriers sont envoyés via l'école) et éventuellement d'une communication vidéo une fois par trimestre par exemple en présence de M Sané ou de l'un de ses collaborateurs et/ou d'un ou des membres de sa famille. Un compte rendu me sera fait régulièrement.

J'ai également la possibilité par le biais de l'association FSVEND de lui rendre visite, de découvrir son milieu et de passer un moment privilégié avec lui accompagné de M Sané et/ou d'un ou des membres de sa famille, et de le faire ainsi accéder par exemple à des loisirs, à de nouvelles activités ou sorties.

Je note que le présent contrat prend effet au 1<sup>er</sup> jour du trimestre civil qui suit sa signature et qu'il est tacitement reconductible. Les chèques sont remis pour l'année scolaire en cours et le paiement est effectué chaque année, jusqu'au 30 juin.

Je peux mettre fin à cet engagement par lettre recommandée avec demande d'avis de réception avec un délai de prévenance de trois mois avant la date anniversaire. Les sommes engagées le restent.

Je note que l'association FSVEND dispose également de la même possibilité de résiliation envoyée par courrier LRAR ou remis en mains propres selon le même délai de prévenance et quelles qu'en soient les raisons : départ de l'enfant, manquement des parrains...

Je m'engage à payer la somme de 60 € par trimestre (60 € par an sont prélevés sur le paiement pour les frais de gestion) à compter de la signature du présent contrat qui prend alors effet sous réserve de la production de toutes les pièces requises. La première année j'établis un nombre de chèques pour assurer le paiement jusqu'au 30 juin. Lors du renouvellement, Je produis pour le paiement quatre chèques de 60 € qui seront encaissés au début de chacun des quatre trimestres civils.

Je joins pour chacun la carte d'identité et un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois, demandé par internet et/ou auprès du tribunal du lieu du domicile.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Mme P. Fabbri, présidente de l'association FSVEND et P/ M D Sané  
Madame Monsieur directeur de l'école ADE et vice-président de l'association